

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Aix-Marseille Université LID2MS - Aide à la diffusion scientifique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de l'aide à la diffusion de travaux scientifiques :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3 685 € au profit d'Aix-Marseille Université pour le compte du LID2MS,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention dont le projet est joint en annexe au rapport.

La dépense correspondante, soit 3 685 €, sera financée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 23, article 65738 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée